

Bureau du président

Le 7 décembre 2006

M. Ronald Brizard, ing.f.
MRNF – Aménagement forêts publiques et privées
880, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

Objet : Résultats du Rapport d'évaluation de la performance forestière et
environnementale

Monsieur,

La présente est pour donner suite à la rencontre conjointe MRNF-Ordre que nous avons eue à vos bureaux le 31 octobre 2006 concernant le « Rapport d'évaluation de la performance forestière et environnementale » du Ministère. La rencontre portait sur l'ensemble du dossier concernant ce rapport, notamment la responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers qui s'y rattache, les sources de données qui alimentent ce rapport et sa diffusion en bout de ligne.

Lors de cette rencontre, vous nous avez demandé de vous formuler par écrit nos commentaires concernant spécifiquement la diffusion des résultats d'évaluation de la performance forestière et environnementale.

À notre avis, il est clair que la diffusion publique de ces résultats doit être faite, et ce, dans un objectif de transparence et d'information du public.

L'information diffusée devrait être un résultat général par aire commune et par indicateur. De plus, il serait intéressant de pouvoir faire les bilans de chaque indicateur annuellement afin d'en suivre leur évolution dans le temps, par aire commune. Ce serait une bonne façon de faire ressortir les points forts et les points faibles des travaux effectués pour chaque aire commune.

... /2

Nous sommes d'avis que la forme et les moyens de diffusion adoptés par le Ministère auront une grande importance sur l'impact auprès du public. À cet effet, nous nous attendons à être consulté de nouveau lorsque les avis demandés aux intervenants par le Ministère seront intégrés et qu'une décision sera prise quant à ces aspects avant la mise en application de ces moyens.

De plus, à la suite de cette première rencontre, M. Luc Bérard, ing.f., du MRNF, et Mme Suzanne Bareil, ing.f., de l'Ordre, en collaboration avec M. Alain Schreber (MFNF), ont travaillé sur la présentation du rapport et des fiches synthèses afin de bien identifier l'implication des ingénieurs forestiers dans le processus. En effet, après discussion avec les représentants du MRNF le 31 octobre dernier, soit après la lettre que l'Ordre vous a adressée le 26 septembre 2006, l'Ordre a modifié son opinion.

En ce qui concerne la signature du rapport, à savoir, est-ce qu'un ingénieur forestier devrait le signer, l'Ordre opte pour la négative. Cette réponse est basée sur le fait que les notes sont calculées à partir de divers systèmes de compilation de données du Ministère alimentées par les données compilées et entrées au système par le personnel des unités de gestion. Un ingénieur signataire d'un tel rapport n'est pas en mesure d'assurer le niveau de vérification ou de correction, le cas échéant, pour lui permettre d'apposer sa signature en se sentant à l'aise professionnellement. Il est convenu que les références signées devraient plutôt être identifiées.

Plusieurs séances de travail ont permis d'établir un tableau identifiant, pour chaque indicateur, le système de compilation du Ministère utilisé et tous les documents signés ou produits par un ingénieur forestier alimentant ces systèmes. Il est convenu que cette liste sera clairement indiquée au document explicatif remis aux bénéficiaires « Fiches synthèses des indicateurs de performance forestière et environnementale pour la période de 1999-2000 à 2007-2008 ».

De plus, la note suivante sera ajoutée à la page générale du rapport :

« 2. Les résultats des indicateurs forestiers (8 à 12) ont été compilés à partir de données provenant de documents réalisés sous la responsabilité d'un ingénieur forestier. Ces documents sont identifiés aux fiches synthèses des indicateurs de performance forestière et environnementale. »

L'Ordre tient à indiquer qu'afin d'assurer la fiabilité et la crédibilité des résultats du Rapport d'évaluation de la performance forestière et environnementale, le Ministère devra s'assurer que toutes les données compilées par les unités de gestion sont à jour et fiables, compilées selon un processus prouvable, et dont les documents d'origine ont été signés par les ingénieurs forestiers impliqués lorsque requis.

Nous sommes satisfaits du travail accompli et tenons à remercier les intervenants du Ministère dans ce dossier pour leur célérité et leur professionnalisme.

Nous vous invitons à communiquer avec nous pour toute information supplémentaire pouvant vous être utile.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Le président-directeur général,

Pierre Mathieu, ing.f., M.G.P.